



**ACADÉMIE
D'AMIENS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Délégation de région académique
à l'information et à l'orientation**

Amiens, le 19 juin 2024

Geneviève SAINT-HUILE
DRAIO
Fabien BERTELOOT
DRAIO Adjoint

Le Recteur de l'académie d'Amiens

à

DRAIO n° A-24-246
Mél : draio@region-academique-hdf.fr

Mesdames et Messieurs
les Chefs d'établissement public du second degré

Rectorat d'Amiens
20 Boulevard Alsace Lorraine
80000 AMIENS
03 22 82 39 20

Mesdames les Directrices,
Messieurs les Directeurs de CIO

*S/C de Madame la Directrice
et Messieurs les Directeurs académiques
des Services de l'Éducation nationale
de l'Aisne, de l'Oise et de la Somme*

Mesdames les Directrices et Messieurs les Directeurs
d'établissement privé du second degré

Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement agricole

Objet : Suivi des élèves non affectés – Tour suivant n°1 (Juillet 2024)

Pièces jointes : Annexe 13 : Fiche d'affectation TS 2024 – Palier 3^e
Annexe 14 : Fiche d'affectation TS 2024 – Palier 2^{de}

L'académie d'Amiens a pour ambition de donner à chaque élève l'accès à un diplôme, à une qualification et à une insertion professionnelle et sociale réussie. Pour atteindre cet objectif, nous nous devons d'assurer à chacun de nos élèves la continuité de son parcours de formation, notamment pour les jeunes relevant de l'obligation de formation 16-18 ans.

Comme chaque année, tous les acteurs sont mobilisés en amont et en aval des procédures d'affectation, en coordination avec les directeurs de CIO et les responsables FOQUALE.

Une attention particulière est portée aux élèves de troisième signalés « Situation non connue » dans Affelnet-Lycée. L'objectif est d'accompagner ces élèves, repérés en risque de décrochage, dans la formalisation de leur projet de poursuite d'études. Cette procédure assure également le suivi des élèves non affectés dès les résultats de l'affectation afin de les guider dans la formulation de leurs nouveaux choix d'orientation.

Cet accompagnement est assuré par les directeurs de CIO en lien avec les enseignants coordonnateurs de la mission de lutte contre le décrochage scolaire. Ainsi, chaque jeune concerné est systématiquement contacté par l'établissement d'origine en lien avec le psychologue de l'Éducation nationale et/ou l'enseignant de la MLDS.

Organisation de l'affectation complémentaire (Tour suivant n°1 – Juillet 2024)

Dans ce cadre, la procédure d'affectation complémentaire de juillet entre dans le processus de prévention et de lutte contre le décrochage scolaire ; elle permet de proposer à tout élève non affecté à l'issue du tour principal d'affectation, les places disponibles dans les formations professionnelles publiques, y compris agricoles. Pour ces formations, aucune inscription d'élève ne peut être effectuée hors procédure d'affectation ; ces pratiques nuisent à l'équité de traitement entre tous les élèves.

Les demandes d'affectation dans la voie générale et technologique (niveau 2^{de}, 1^{re} et terminale) ne sont pas gérées dans Affelnet-Lycée mais sont traitées au sein de chaque DSDEN.

En référence à la circulaire *Affectation/Orientation - Rentrée 2024* du 11 mars 2024, les élèves non affectés au palier 3e effectuent leur rentrée dans leur établissement d'origine. Ils sont accompagnés dans leur poursuite d'études par l'équipe éducative et participent à un dispositif d'accueil leur permettant d'affiner leur projet et de consolider leurs acquis.

1. Public concerné

Le tour suivant n° 1 s'adresse **exclusivement aux élèves ayant participé au tour principal et n'ayant obtenu aucune affectation** (refusés et/ou en liste supplémentaire sur leurs vœux).

Les élèves de 3^e signalés « Situation non connue » pourront également participer.

2. Procédures

Les candidatures des élèves non affectés sont traitées par **AFFELNET LYCÉE** en fonction des places non pourvues à l'issue du tour principal.

Les chefs d'établissement d'origine pourront recevoir les élèves non affectés pour la formulation de nouveaux vœux à partir du **jeudi 27 juin 2024** lorsque la liste des formations offrant des places disponibles sera communiquée.

Les nouvelles demandes sont formulées sur la fiche dédiée au palier d'origine de l'élève (cf Annexes 13 et 14 jointes).

Les vœux sont à saisir sur **AFFELNET LYCÉE** entre le **jeudi 27 juin à 14h00** et le **jeudi 04 juillet à 12h00**.

Les résultats sont diffusés aux établissements le jeudi 04 Juillet 2024 après-midi.

3. Gestion des listes supplémentaires en lycée professionnel

Les élèves proposés en liste supplémentaire lors du tour principal gardent le bénéfice de leur classement sur cette liste et sont susceptibles d'être appelés **jusqu'au mardi 27 aout 2024**, même en cas d'affectation au tour suivant n° 1.

En l'absence de démarche d'inscription, et sans justification, l'établissement d'accueil pourra contacter les élèves inscrits en liste supplémentaire, en fonction de leur rang de classement, pour compléter les places laissées vacantes.

Je sais pouvoir compter sur votre engagement et vous en remercie.

Pierre MOYA



VŒUX DE LA FAMILLE POUR L'AFFECTATION

n° vœu	Formation demandée (1)	Spécialité pour la voie professionnelle	Établissement souhaité (nom et localité)	(cadres réservés à l'administration)	
				Code vœu	Avis du chef d'établissement (élèves de CAP demandant une 1ERPRO)
1				_____	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Réserve
2				_____	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Réserve
3				_____	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Réserve
4				_____	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Réserve
5				_____	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Réserve
6				_____	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Réserve
7				_____	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Réserve
8				_____	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Réserve
9				_____	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Réserve
10				_____	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Réserve

(1) 1PRO(A) - 1BMA2 - 2NDPRO(A) - 1CAP2(A)

À NOTER

- La saisie d'un vœu en apprentissage vaut acceptation de la diffusion de vos données personnelles (nom, prénom, n° de téléphone, email) auprès du CFA ou de l'Organisme de formation concerné.
- Dès réception des résultats d'affectation, vous devez confirmer votre inscription auprès de l'établissement d'accueil.

À

Nom(s) du (des) représentant(s) légal(aux) ou de
l'élève majeur

Signature(s) du (des) représentant(s) légal(aux)
ou de l'élève majeur

le _____